

REGLEMENT PARTICULIER – TOURNOI DES ROCHES 2026

ARTICLE 1 – Règlement Général des Compétitions

Ce tournoi est ouvert à toutes les licenciées et tous les licenciés de la FFbAD mais aussi aux joueurs licenciés d'une autre fédération européenne. Il se déroulera selon le « *Règlement Général des Compétitions* » de la Fédération Française de Badminton.

ARTICLE 2 – Acceptation

Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Les Juges-Arbitres sont désignés par le Comité d'Organisation. Le Juge Arbitre principal a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement. Les décisions du Juge Arbitre sont sans appel. Le juge arbitre principal du tournoi sera Hervé Mauchauffée.

ARTICLE 3 – Tableaux, Catégories, Séries

Le tournoi est ouvert aux catégories **Seniors**.

Les joueurs des catégories Cadets, Juniors et Vétérans pourront s'inscrire en Seniors.

Les disciplines sont les suivantes : **simple homme, simple dame, double homme, double dame et double mixte**.

Les joueurs minimes ayant **un classement minimum D7** sont autorisés à s'inscrire en seniors.

Les séries seniors seront découpées selon les moyennes Poona du moment pour les classements suivants : **N3, R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12, NC**.

Les joueurs pourront s'inscrire au **maximum dans 2 tableaux** et ne pourront pas s'inscrire dans le tableau de simple et de mixte en même temps. Seules les combinaisons « simple et double homme ou dame », ou « mixte et double homme ou dame » seront acceptées.

Un joueur sans partenaire pourra s'inscrire « au choix ».

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de modifier les tableaux et l'ordre des matchs en cas de nécessité après l'accord du Juge Arbitre.

Les têtes de séries seront désignées par le Comité d'Organisation et le Juge-Arbitre au CPPH. Le CPPH pris en compte sera celui établi le jour de la clôture des inscriptions.

ARTICLE 4 – Inscriptions

Le montant des inscriptions pour les **seniors** est de :

- **17 euros pour 1 tableau ;**
- **21 euros pour 2 tableaux ;**

Les inscriptions se feront uniquement via Badnet. Aucun autre moyen d'inscription ne sera pris en compte.

Les règlements pourront être faits :

- Via Ebad ;
- Par virement avec comme référence « TDR + nom de la personne inscrite »
 - IBAN : FR76 1027 8066 0000 0121 0874 091
 - BIC : CMCIFR2A

Attention, les inscriptions ne seront prises en compte qu'à réception du règlement par l'un des moyens ci-dessus. Aucun règlement ne sera accepté le jour J sauf cas particulier après avoir prévenu l'organisation.

La date limite d'inscription est le **samedi 29 août 2026**. Le tirage au sort sera effectué le **samedi 05 septembre 2026**. Le **CPPH pris en compte sera celui du 29 août 2026**. Les joueurs devront impérativement être licenciés le vendredi 04 septembre 2026 au plus tard, sans quoi l'inscription ne sera pas prise en compte. Si le nombre limite de participants est atteint, une liste d'attente sera mise en place en cas de désistement ou de forfait.

ARTICLE 5 – Forfaits

Tous forfaits volontaires après tirage au sort devront être justifiés le jour de la compétition, auprès du Juge Arbitre. Celui-ci sera le seul juge du caractère du forfait. Au cas où le justificatif ne serait pas fourni le jour même, le forfait volontaire devra être justifié au responsable régional en charge du suivi des forfaits, dans un délai de 5 jours suivant la date du forfait. La justification devra se faire par courrier, envoyé à la Ligue Grand Est de badminton.

Conformément au Règlement Général des Compétitions dans son article 3.1.5, les droits de participation ne feront l'objet d'un remboursement que si le forfait après tirage au sort est dûment justifié, dans les délais, ou auprès du Juge-Arbitre le jour de la compétition.

ARTICLE 6 – Volants

Le volant officiel de référence sera le **RSL 3** pour toutes les séries : il sera vendu dans la salle le week-end du tournoi au tarif pratiqué par notre partenaire. Il devra être utilisé par les compétiteurs en cas de désaccord entre eux. Le partage des volants se fera de façon égale entre les deux joueurs ou les 2 paires.

Les volants sont à la charge des joueurs sauf pour les finales où ils seront fournis par l'organisateur.

ARTICLE 7 – Pointage, Licences

Tout joueur devra se faire pointer à la table d'accueil, **au moins 30 minutes** avant le début de son premier match.

Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi quelle qu'en soit la raison et/ou la durée devra obtenir l'accord du Juge Arbitre.

ARTICLE 8 – Prévention Dopage

Tout joueur ayant pris des médicaments pouvant contenir des substances interdites par les Instances Sportives Internationales devra le signaler au Juge-Arbitre dès son arrivée et justifier leur(s) usage(s) par une ordonnance médicale.

ARTICLE 9 – Arbitrage

Les matchs seront **auto-arbitrés** si aucun arbitre n'est désigné par le Juge-Arbitre. Le Juge-Arbitre pourra également faire appel à un arbitre en cas de désaccord entre les joueurs sur le terrain.

En ce qui concerne les ½ et finales, l'arbitrage sera assuré dans la mesure du possible par des arbitres, éventuellement assistés par les joueurs disponibles précédents en tant que juges de lignes. Les arbitres seront désignés par le Juge-Arbitre.

ARTICLE 10 – Horaires

Les horaires approximatifs du tournoi seront les suivants :

- **Accueil à partir de 7h30 le samedi et le dimanche.**
- **Fin prévue vers 20h30 le samedi et vers 17h00 le dimanche.**

Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. Pour assurer le bon déroulement, ils peuvent être modifiés par le Juge-Arbitre. Chaque joueur peut ainsi être appelé **1 heure avant l'horaire indicatif** de son prochain match.

Les joueurs souhaitant quitter momentanément le gymnase doivent informer le Juge-Arbitre et devront être de retour à l'heure fixée par le Juge-Arbitre sous peine de disqualification à l'appel de leur match.

ARTICLE 11 – Echancier

L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation de l'échéancier. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre pour le bon déroulement du tournoi.

Samedi : tableaux de simple et de mixte en intégralité ;

Dimanche : tableaux de double homme et double dame en intégralité.

ARTICLE 12 – Echauffement et Temps de Repos

Lors de l'annonce de leurs noms, les joueurs ont **3 minutes maximum** pour venir chercher la feuille de match à la table de marque, s'échauffer, tester les volants et débiter le match.

A la fin de la rencontre, la feuille de match devra être retournée à la table de marque, correctement remplie, immédiatement après la fin du match.

Le temps de repos minimum entre 2 matchs est fixé à **20 minutes**, quelle que soit la discipline. Il pourra être réduit avec l'accord du joueur donné au Juge-Arbitre.

ARTICLE 13 – Règlement Particulier par rapport à la Salle

Tout volant touchant un élément suspendu (plafond, paniers de basket, filins) au service sera à remettre au jeu dans la limite de trois essais avant d'être déclaré comme faute. Au cours du jeu, tout volant touchant un élément suspendu sera déclaré faute.

ARTICLE 14 – Dispositions Particulières par rapport à la Salle

Les joueurs en repos devront dans la mesure du possible s'installer dans les gradins. Les non participants à la compétition devront se tenir dans les gradins.

Il est interdit de manger et de boire en dehors des gradins et de la buvette durant la compétition.

ARTICLE 15 – Pertes et Vols

Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol, de perte d'objet, détériorations ou autres incidents.

ARTICLE 16 – Code de Conduite

Tous les participants au tournoi, dans leur fonction respective, s'engagent à respecter le code de conduite des joueurs et le code de conduite des entraîneurs, des officiels d'équipe et des officiels techniques.

Maëlle PERSELLO
Organisatrice – Tournoi des roches 2026